

- CERTIPHYTO OPERATEUR: RS 5653
- CERTIPHYTO DÉCIDEUR : RS 5655
- CERTIPHYTO VENTE : RS 5654
- CERTIPHYTO CONSEIL : RS 5656

PRÉ REQUIS

ANNÉE 2025/2026
100 % RÉUSSITE EXAMEN
95 % DE TAUX DE SATISFACTION

- Être salarié ou chef d'exploitation (cotisant à la MSA) ayant besoin d'utiliser ou de vendre des produits phytosanitaires
- Être salarié ou vendeur de produits phytopharmaceutiques



MODALITÉS

- La formation se déroule en présentiel dans les locaux de la MFR (site de Vanxains) ou en entreprise
- **Effectif** : 12 personnes maximum
- **Âge minimum** : 18 ans
- **Renouvellement** : Certificat valable 5 ans. Ne pas avoir dépassé la date de fin de validité du certificat précédent

DURÉE

- Entre 3h et 21h selon les formations
- 7h sur une journée de formation
- **Test seul** : 1h

COÛT DE LA FORMATION 2026-2027

- Les coûts pédagogiques sont variables suivant le certificat choisi et peuvent être pris en charge en fonction de votre situation (OCAPIAT, VIVEA etc.). Nous contacter pour devis.
- **112€/personne** par jour de formation.
- **Test seul** : 160 €/personne
- Pour tarif de groupe, nous contacter
- **Repas possible à la MFR** : 12€/personne

FORMATIONS

- **Formation Certiphyto Opérateur** (14h), renouvellement (7h)
- **Formation Certiphyto Vente** (21h), renouvellement (3h)
- **Formation Certiphyto Décideur** (14h), renouvellement (7h)
- **Formation Certiphyto Conseil** (21h), renouvellement (3h)

INSCRIPTION ET CONTACT

Nous contacter pour l'inscription et demande de devis.

Quentin MEYLEU : quentin.meyleu@mfr.asso.fr

Nadège ARMANDIE :

nadega.armandie@mfr.asso.fr

05.53.92.46.50.

Sessions 2026-2027 : Consulter le catalogue de formation

Information : places de parking et locaux adaptés aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toute demande spécifique.

OBJECTIFS

- Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.
- Appréhender l'ensemble des problématiques liées au conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un cadre professionnel par une bonne connaissance des aspects réglementaires et techniques.

ACTIVITÉS MENÉES (SELON LA FORMATION)

- | | |
|--|------------------------------------|
| • Mise en situation | • Cours magistral |
| • Visite de partenaires (coopératives) | • Explicitation du vécu |
| • Présentation des équipements | • Utilisation de support numérique |
| • Temps asynchrone | • Remise du livret stagiaire |

ÉVALUATION

- Évaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne, déclinée selon la catégorie du certificat visé et le secteur d'activité professionnelle du stagiaire.
- À la suite de la réussite à un test de connaissances. Seuil de réussite minimum requis (de 15 à 25 bonnes réponses suivant la catégorie du certificat) au questionnaire QCM de validation du Certiphyto.
- Une fois la demande validée par la DRAAF/DAAF, le certificat délivré est déposé sur le compte service-public.fr du professionnel pour être téléchargé.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Afin de vous guider dans la démarche de demande de votre nouveau certificat, nous vous demandons de vous munir, le jour de la formation, de votre code France Connect (Service Public), de votre adresse mail et de votre mot de passe.

Mise à jour octobre 2026